

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET



Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2024

* * *

Présents : 8

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Christian CHITO, M. François BROCHET,
M. Marc MALBET, Mme Audrey MOLAIRE, M. Bernard POZZOLI, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC.

A donné pouvoir : 1

M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

VU les statuts du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret, modifié en l'article 8 par délibération n° 15-12-03 du Comité Syndical du 16 décembre 2015 ;

VU les convocations des membres du Comité Syndical adressées par courriel le 26 mars 2024 pour une réunion fixée le 10 avril 2024 à 10 heures ;

CONSIDERANT que les membres présents à voix délibérative sont au nombre de 8 et que le quorum de 9 élus n'est pas atteint ;

le Comité Syndical DECIDE :

- de procéder à la tenue d'une seconde séance de travail ce même jour à 10 h 30 pour statuer sur les dossiers à l'ordre du jour de la première réunion.

Le Président du Syndicat Mixte

Franck FOULON